

Avance de Tresorie 2

Je soussignée, Mme Gillian CAULKIN, gérante de Jack n' Jill English School SCI, certifie par la présente accepter une convention d'Avance de tresorie de la part de la SAS Jack n' Jill en faveur de la SCI pour couvrir les frais non couverts par le loyer de l'appartement sis 42 rue Gambetta, 77500 Lagny sur Marne, 4^{ème} étage fond couloir droite, la somme de 1800€ (mille huit cents euros), soit pour un montant de 786€/mois sur une durée de 10 ans, soit un total de 46 318€.

Ce montant sera à rembourser au terme des dix ans, soit le 3 mai 2031.

Avance de mai – 786€

Fait à Coulommiers, le 4 mai 2021

